

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le 10 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, Monsieur NAUD et Mme BREMOND Adjoints, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., NALWANGO, PATRELLE, VION, Mmes CESBRON M, CESBRON S, LEVRON, JOURDAIN M., et PREHAUT.

Absente non excusée : Béatrice JAMIN

Secrétaire de séance : Myriam LEVRON

Convocation du 3 octobre 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 septembre 2016.

I - DECISION MODIFICATIVE POUR MODIFIER LES COMPTES DES SUBVENTIONS PERCUES EN 2015

Les subventions 2015 reçues de l'Etat au titre des Travaux divers d'Intérêt Local (TDIL) ont été titrées en 2015 au compte 1311 - subventions transférables, alors que les biens, pour lesquels la subvention a été versée, ne sont pas amortissables.

Il convient donc de procéder à leur transfert au compte 1321 – subventions non transférables en prenant une décision modificative.

Investissement :

Recettes

- *chapitre 13 – Subventions d'investissement*

- 1311 subventions d'équipement transférables Etat -7 260 €

- 1321 subventions d'équipement non transférables Etat + 7 260 €

TOTAL 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la modification des comptes ci-dessus au budget primitif 2016 de la commune de CHANTELOUP LES BOIS.

II- VOTE DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR 2017

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des locations des salles communales et approuve à l'unanimité les tarifs 2017 suivants :

ACTIVITES		MCL	Salle N°2	Salle Gde Fontaine *	Salles maison des asso	Salle paroisse
Vin d'honneur pour mariage	Chanteloup	175 €		60 €		
	Extérieur	325 €		70 €		
Mariage 1 jour	Chanteloup	350 €				
	Extérieur	500 €				

utilisation privée familiale moins de 70P	Chanteloup	175 €		60 €		
	Extérieur	325 €		70 €		
utilisation privée familiale plus de 70 P	Chanteloup	250 €		60 €		
	Extérieur	375 €		70 €		
Association	Chanteloup	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	Extérieur	500 €	non	70 €	non	non
Entreprise	Chanteloup	350 €	35 €	60 €	35 €	35 €
	Extérieur	500 €				
Réunion organisme et groupement professionnels	Chanteloup	gratuit	gratuit			
	Extérieur	175 €				
Banquet classe	Chanteloup	gratuit		gratuit		
	Extérieur	375 €				
Sépulture		gratuit		gratuit		
journée supplémentaire	Chanteloup	150 €		50 €		
	Extérieur	200 €		60 €		

Pour chaque location :	
arrhes	25%
caution forfaitaire	700 €
caution ménage	100 €
chauffage (du 15/10 au 15/04)/jour	70 €
sono	60 €
caution	600 €

Associations commune		
caution forfaitaire		150 €
caution ménage		100 €
chauffage		gratuit
sono		gratuite
caution sono		600 €

Associations intercommunales	
une seule location gratuite / an si l'alternance inter communale est respectée	
si plus d'une location	tarif extérieur

* salle de la Grande Fontaine :	pas de chauffage pas de cuisine ménage obligatoire
---------------------------------	--

utilisation privée familiale :	réunion de famille, anniversaire, copains sans droit d'entrée
--------------------------------	---

Ménage obligatoire pour restitution de la caution et comprend :	le balayage serpillage si nécessaire
--	---

III – PRIX DE VENTE POUR 2017 DES CONCESSIONS DE TERRAIN ET DES CAVURNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir tous les ans la tarification pour le cimetière. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de 2016. La tarification 2017 applicable au cimetière sera donc identique à celle de 2016 soit :

- 30 € pour une concession de terrain enfant d'une place. (1m²)
- 90 € pour une concession de terrain simple de deux places (3m²)
- 150 € pour une concession de terrain double de quatre places (5 m²)
- 250 € pour une cavurne de 2 urnes

IV – DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE DECHANTELOUP LES BOIS AU SEIN DU NOUVEL ORGANE DELIBERANT DE LA CAC ISSUE DE LA FUSION ADHESION

ELECTION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES - 2017

La Communauté d'Agglomération du Choletais et la Communauté de Communes du Bocage sont appelées à fusionner au 1^{er} janvier 2017, et à étendre leur périmètre ainsi constitué aux communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

De ce fait, le Conseil de Communauté de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion-adhésion doit être recomposé. Les Conseils Municipaux inclus dans ce périmètre ont délibéré à la majorité qualifiée pour fixer le nombre de sièges attribués à chacune des communes, dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

La Ville de Cholet disposera ainsi de 36 sièges, contre 25 actuellement. Il convient par conséquent d'élire 11 conseillers communautaires, les conseillers élus lors du renouvellement général de mars 2014 conservant leur mandat.

En application des dispositions des articles L. 5211-6-2 du même code et L. 273-11 du code électoral, les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés d'agglomération sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la désignation de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire, en qualité de Conseiller Communautaire, et de Monsieur NAUD Gilles en qualité de suppléant, au sein du nouvel organe délibérant de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion, étant précisé que leur mandat respectif ne débutera que lors de sa séance d'installation en janvier 2017.

Le Conseil Municipal de CHANTELOUP LES BOIS,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2,

Vu le code électoral, et notamment son article L. 273-11,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCL 2016-60 en date du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des communes concernées approuvant à la majorité qualifiée la composition et la répartition des sièges du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion,

Considérant la nécessité de désigner les conseillers communautaires représentant la commune de CHANTELOUP LES BOIS au sein du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - de prendre acte de la désignation de Mr GELINEAU Jackie Maire, en qualité de Conseiller Communautaire, et de Mr NAUD Gilles 1^{er} Adjoint, en qualité de suppléant, au sein du nouvel organe délibérant de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération du Choletais et le Communauté de Communes du Bocage, avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

V – DELIBERATION SUR LES TRANSFERTS DE CHARGES – ATTRIBUTION DE COMPENSATION

TRANSFERTS DE CHARGES - ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'attribution de compensation est recalculée à l'occasion de chaque transfert de charges. L'évaluation de ce transfert est déterminée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, adoptées sur présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Dans ce cadre, la CLETC s'est réunie le 8 septembre 2016 pour examiner les charges n'ayant pas encore fait l'objet d'une évaluation, ou nécessitant une correction. A l'issue de la réunion, la CLECT a proposé un rapport portant sur les domaines suivants :

- Transfert des charges relatives à l'adhésion de Bégrolles qui nécessite d'appliquer la procédure de révision des Attributions de Compensation (AC) dans le cas d'une modification du périmètre intercommunal ;

- Transfert des charges relatives à l'exercice des compétences " Gestion et Exploitation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), de la Ville de Cholet à la Communauté d'Agglomération du Choletais ;
- Retour du bâtiment abritant le Pôle Emploi, qui avait été mis à la disposition de la CAC dans le cadre de sa compétence " Politique de la Ville ", et qui est désaffecté suite au déménagement de Pôle Emploi sur le site du Carteron ;
- Intégration de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans les Attributions de compensation (AC).

Au terme du rapport ci-annexé, la CLETC évalue le montant net des charges transférées, à 391 734 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport relatif aux transferts des charges portant sur les domaines sus-décrits.

Le Conseil Municipal de CHANTELOUP LES BOIS,
 Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-5,
 Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
 Vu le rapport relatif aux transferts de charges établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 8 septembre 2016,
 Considérant qu'il revient aux Conseils Municipaux d'approuver les évaluations proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'approuver, à l'unanimité, les évaluations des transferts de charges proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie le 8 septembre 2016.

VI – DELIBERATION POUR QUE LA COMMUNE S'ENGAGE VERS UN ENTRETIEN SANS PESTICIDES

Dans le cadre des Plans d'Actions de Ribou et de la Rucette, la CAC s'engage aux côtés des communes pour réduire les pesticides utilisés par les communes et les particuliers. L'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise propose une charte de l'Eco-jardinier qui permet de mettre en valeur les comportements vertueux des particuliers et jardiniers amateurs. La CAC s'est proposée d'utiliser cet outil sur les bassins versants de ces deux captages, qui nécessite au préalable d'obtenir l'engagement des collectivités. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le fait que la commune de Chanteloup-les-Bois s'engage vers un entretien de ses espaces sans pesticides. Il s'agit d'un engagement écrit de la commune mais cela fait 3 ans que cette démarche est pratiquée dans la commune et que les pesticides ne sont plus utilisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à l'unanimité, vers un entretien de ses espaces sans pesticides.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1- Sapins de Noël

La Ville de Cholet offre de nouveau la possibilité aux communes de la CAC de leur fournir gracieusement des sapins suite à l'éclaircissage de la sapinière. La Commune a demandé 8 sapins de 4 m et un sapin de 2 m.

2- CISPD

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la séance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en date du 28 septembre. Sur le territoire de la CAC, la délinquance n'est pas trop élevée, mais il y a eu toutefois le démantèlement de bandes organisées sur Cholet. Quelques chiffres :

- Atteinte aux biens : - 20 %
- Cambriolages : + 19.6 %

Moins de vols dans les habitations mais beaucoup plus dans les entreprises (+90 %)

3 – Logements Vivre son Age

Dès que la déclaration préalable relative à la division de terrain sera accordée, le permis de construire sera déposé pour la construction des 4 logements.

4 – ADMR – J. GELINEAU

Monsieur le Maire a rencontré des personnes de l'ADMR départementale et locale pour une présentation de la téléassistance « Filien ADMR ».

5 – Présence Bocage – J. GELINEAU

L'Association souhaite rencontrer le Maire pour présenter le service d'accompagnement des personnes âgées ainsi que ses objectifs.

6 – RD 147 Chanteloup – Vezins – G.NAUD

Suite aux différents contacts avec l'ATD de Beaupréau, les haies devaient être arasées à partir d'octobre jusqu'à la fin d'année.

7 – Repas des Aînés – A. PREHAUT

Les élus sont satisfaits du déroulement du repas des aînés du 2 octobre dernier.

8 – Visite de sécurité MCL – G. NAUD

Suite à la visite périodique de sécurité de la MCL du 22 septembre 2016, des anomalies ont été constatées par les pompiers, déjà signalées lors de la précédente visite en 2011 mais pas solutionnées. Toutes les modifications (changement des blocs « sortie de secours ») et vérifications ont été réalisées aussitôt. Ainsi, un avis favorable a été formulé lors de la commission de sécurité qui a eu lieu le 12 octobre en Sous-Préfecture.

9 – Audits énergétiques – G. NAUD

Une synthèse des audits énergétiques sur les bâtiments communaux (MCL - Mairie et ses annexes) a été présentée au Conseil Municipal. Les bilans énergétiques sont plutôt satisfaisants, il n'y a donc pas d'économie substantielle à trouver. Des devis sont demandés pour le changement des baies de la MCL.

10 – Communication – G. NAUD et A. PREHAUT

Une rencontre est prévue avec des élèves de BTS du Lycée Sainte Marie le lundi 17 octobre 2016 pour étudier et construire un outil de communication pour valoriser la Commune.

TOUR DE TABLE

➤ Commissions intercommunales

- 1 - *Développement économique* – (Léopold NALWANGO)
 - SCOT
 - Logidis
- 2 - *Aménagement* – (Anne PREHAUT)
 - Parc de la Meilleraie rétrocédé à la CAC
 - Présentation des communes : points forts et points faibles
- 3 - *Culture* – (Anne PREHAUT)
 - Demande de subvention Conservatoire
- 4 - *Chloro'fil Conseil d'Administration* – (Léopold NALWANGO)
 - Activités 2016 : Les activités Soda Fun fonctionnent bien : forte participation des jeunes de Chanteloup
 - Commission Jeunesse : réactivation de la commission et souhait de plus de participation de la part des élus des communes

➤ Commissions communales

- 1 *Aménagement - entretien de la Commune* – (Gilles NAUD)
 - Une deuxième visite de l'autre partie du bourg a eu lieu le mardi 20 septembre 2016 : Engazonnement d'une partie des rues des lauriers et du chemin de la Rose
 - Utilisation régulière du broyeur de la commune pour faire des paillis sur place après taillage des haies

Dates des Conseils Municipaux

- lundi 14 novembre 2016
- lundi 12 décembre 2016
- lundi 9 janvier 2017

Le Maire,
Jackie GÉLINEAU